

Compte-rendu : séance de Conseil municipal du jeudi 14 janvier 2010-

Absents excusés : David DUSSAUX, Joëlle BURNOLLE (procuration à Isabelle BOUILLOT), Valérie ALMAIDA (procuration à François MOIROUD), Armelle CAMUS, Nathalie FOURNIER, Thomas DUCRET.

Secrétaire de séance : Philippe FERTE

ORDRE DU JOUR :

1/ INFORMATION sur le PROJET de CANDIDATURE au PER (Pôle excellence rural) Jocelyne PROVENT, Jean-Paul GANDIN présentent les PER.

Ce sont des projets favorisant le développement des territoires ruraux et sont abondés en partie par des fonds d'Etat.

Le dépôt de candidature peut se faire à deux échéances : fin février avec réponse en juin , ou fin juillet avec réponse attendue en décembre.

Les collectivités candidates disposeront de deux ans pour engager leurs projets et de deux ans pour les terminer.

La commune de YENNE souhaiterait que la communauté de communes s'inscrive dans cette démarche et fasse acte de candidature.

Les projets qui pourraient déposer ne sont pas définitivement arrêtés mais deux pistes mises en exergue à ce jour, entrent dans le champ d'action du cadre réglementaire bordant les dépôts de candidature ;

Dans le registre : **Offre de services à la population et accueil de nouvelles populations** : pourrait s'inscrire toute la démarche mise en œuvre par la CCY autour du thème de la petite enfance et des axes qui la déclinent, de la jeunesse et du pôle social .

Dans le registre : **Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques** : pourrait s'inscrire le projet d'aménagement et de valorisation du site du défilé de Pierre Châtel, intégrant le Rhône comme atout majeur de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, un seul projet sera déposé par canton. Il devra viser la création d'emplois, bénéficier d'un ancrage rural fort, être conduit de façon multipartenariale : communauté de communes, entreprises privées, associations..., et être innovant, remarquable, singulier avec une prise en compte des préoccupations nouvelles. Les projets seront jugés aussi sur l'impact qu'ils auront sur les ressources naturelles.

Il reste à analyser et choisir le projet qui sera le plus à même de correspondre et de répondre aux exigences énoncées pour être candidat au PER.

La Collectivité souhaite plutôt s'orienter vers une démarche sociale qui semble le mieux répondre aux exigences du PER .

2 / INFORMATION sur le Diagnostic Foncier Agricole

Pour faire suite à la commande d'un diagnostic foncier agricole, diligentée par la Communauté de Communes de Yenne et confiée à la Chambre d'Agriculture de la Savoie, le Maire fait une synthèse du document remis à chacun des membres présents.

De manière explicite, il commente la carte d'identité du canton en terme de foncier agricole traitant des thématiques suivantes :

- les quatre grands terroirs agricoles et la qualité de leurs terres –
- Les niveaux de pression interne

- Les pressions externes
- L'évolution des exploitations agricoles
- Les stratégies observées
- Les projections possibles
- L'importance respective des filières
- Les enjeux fonciers et incidences économiques
- Les enjeux des filières dominantes

Bovin lait

Bovin viande

Viticole

Céréales

Et enfin, les scénarios agricoles pour le canton de Yenne feront l'objet d'études complémentaires .

3 / DELIBERATIONS :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

OUVERTURE de CREDITS :

AUTORISE de payer, avant le vote du BP 2010, les dépenses d'investissement et d'ouvrir les crédits correspondant au BP 2010 dans la limite du quart des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice précédent.

Pour : 19 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

ELABORATION d'un CONTRAT UNIQUE d'INSERTION –

DECIDE de conclure un contrat unique d'insertion avec l'état qui accompagne l'embauche de personnel (proche de la retraite), et finance 95% du salaire correspondant sur la base du SMIC, sans autres charges pour la Collectivité que les 5% restant .

AUTORISE le Maire à recruter le personnel dont le profil répond aux conditions énoncées et à signer le contrat relatif à cette embauche qui renforcera l'équipe administrative.

Pour : 19 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

AVENANT à la convention d'ATESAT : assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

DECIDE de reconduire la convention d'assistance technique de l'Etat, avec effet au 1^{er} janvier 2010, permettant de bénéficier d'une aide technique dans les domaines de la voirie, de l'aménagement du territoire et de l'habitat.

Coût de la mission de base annuelle : 1576.46 €.

mission complémentaire : 788.22 €.

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention.

Pour : 19 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

ATTRIBUTION du MARCHE : Elaboration d'un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du Public.

En réponse aux obligations définies par la loi « handicap » du 11 février 2005,

DECIDE d'élaborer un diagnostic d'accessibilité et

CONFIE au CALPACT, entreprise mieux disante, cette mission pour 6700 €HT.

Pour : 19 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

4 / QUESTIONS DIVERSES

DIAGNOSTIC HANDICAP :

Pour faire suite à la délibération de commande d'un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du Public susnommée, le maire rappelle qu'il avait été convenu d'inscrire chaque année au budget une somme de 10 000 euros. Elle permettra de réaliser, selon une programmation restant à établir, les aménagements préconisés par le diagnostic. Cette planification devra conjuguer les priorités d'actions avec les moyens financiers de la commune.

Comme cela avait été entendu, il invite les élus qui le souhaitent à s'inscrire dans le groupe chargé des questions d'accessibilité des bâtiments et autres voiries de la commune. Le groupe est arrêté comme suit :

David DUSSAUX, Philippe FERTE, Gilbert C.OLIN, Jean-Paul GANDIN, Michel MASSON, François MOIROUD.

Il propose de permettre aux associations et autres partenaires, de participer aux travaux de ce groupe. Ces derniers sont invités à se manifester auprès de la Mairie.

Gérard THIEVENAZ, chargé de mission au Conseil Général sur les questions du Handicap et de la qualité de vie, sera informé des travaux de la commission et Arnaud BOURSE, du SHR, en charge de ces questions, sera convié aux travaux du groupe .

ZONE DU FLON :

Le groupe préalablement défini s'est réuni le jeudi 10 décembre à 19 heures en présence de Jean Marie GUILLOT, directeur du Syndicat mixte de l'Avant pays savoyard. Un ensemble de documents (étude d'impact, cahier des charges ..) a été remis aux membres pour qu'ils s'approprient ce dossier important aux multiples facettes. Une prochaine réunion est prévue le 25 janvier à 20 heures, durant laquelle chacun pourra exprimer sa vision du projet, poser ses questions et faire ses propositions.

LYS HOTEL :

Le Dossier d'appel d'offres est prêt. Il sera déposé dès la semaine prochaine chez l'imprimeur .

L'Annonce à la presse sera transmise à la publication dès le 15 janvier .

Les offres devront être remises en Mairie le 8 février à 12 heures

REALISATION d'une PCH – Seuil de la « maladière » :

Pour faire suite au dossier d'enquête publique sur le dossier d'exécution d'une PCH-(petite centrale hydraulique) déposé en Mairie en 2009, le conseil municipal, dans sa séance du 7.10.2009, avait délibéré et consigné un avis favorable à la réalisation du projet sous certaines conditions.

La Collectivité a reçu le 11 janvier 2010, un courrier, rapportant la réponse de la CNR, Compagnie Nationale du Rhône, aux remarques formulées dans la délibération susvisée, mais aussi, faisant état de modifications intervenues dans le dossier d'enquête publique originel.

Afin que le ministère statue sur ce dossier d'enquête publique et prenne son arrêté, la DREAL(direction régionale de l'environnement, aménagement et logement) invite les

différents partenaires dont l'avis a été sollicité lors de l'enquête, à se réunir pour motiver les observations formulées. Selon certains avis, la raison d'être du seuil pose questions, ce qui remet en cause le dossier d'enquête publique.

A l'issue de cette rencontre, chacun des organismes devra se positionner et argumenter son avis afin que la DREAL soit en mesure de fournir une réponse motivée au Ministère en charge du dossier.

Au regard des éléments communiqués par la CNR sur l'impact paysager probable de l'effacement du seuil, lieu d'implantation de la PCH, les élus sont appelés à donner leur avis sur le maintien de cet ouvrage.

pour : 15(dont 2 procurations) abstentions :3 contre : 1

PROCHAINES REUNIONS de CONSEIL :

Le Jeudi 11 février – vote du CA 2009

Le Jeudi 11 mars – Vote du BP 2010.

Les Présidents sont invités à réunir leur commission pour la programmation budgétaire de l'année 2010.